

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil onze, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du treize avril deux mil onze, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 absents: 3

Joseph PICHET – Nathalie CLOUET – Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Chantal GODET – Jean-Jacques HERVOUIN - Philippe JACQUES – Patrick MASSET - Véronique MARCHAND-SAVALLE - Tiphaine MAUSSION – Patricia MOREL – Emmanuelle ROUSSEAU - Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : Daniel DAHIOT - Céline OGER - Christian POTTIER

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoirs : Daniel DAHIOT à Christine HEBERT - Céline OGER à Tiphaine MAUSSION - Christian POTTIER à Nathalie CLOUET

11-35 P.L.U. – Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du PADD

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 110, L. 121-1, L. 123-1 à L.123-20 ;
Vu la délibération n°08-89 du Conseil Municipal du 24 novembre 2008 portant prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Bais et fixant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération n°10-78 du 28 septembre 2010 ;
Vu les réflexions nouvelles de la commission d'urbanisme ;

Considérant que les orientations générales d'aménagement et de développement du PADD du futur PLU doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal, comme le prévoit l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que les orientations générales du PADD du futur PLU de BAIS s'inscrivent autour des trois piliers fondateurs du développement durable :

- 1- Le pilier social : permettre une croissance démographique maîtrisée et organisée en favorisant la cohésion sociale.
- 2- Le pilier économique : conforter toutes les potentialités existantes afin de développer l'emploi et le dynamisme du territoire.
- 3- Le pilier environnemental : mettre en place un projet de protection de la biodiversité, du paysage et de la ressource en eau.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :16

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

PREND ACTE de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du nouveau débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du projet de Plan Local d'Urbanisme.

11-36 Nouvelle salle polyvalente – tarifs de location

Vu les propositions des commissions « Sports, culture et loisirs » et « Finances » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :16

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

VOTE les tarifs de location suivants en euros :

	particuliers et entreprises		associations	
	Bais	extérieur	Bais	extérieur
espace couloir 135 m2	70	140	70	140
petite salle 101 m2	290	390	70	390
grande salle entière 425 m2	1 jour : 570 2 jours : 870	1 jour : 690 2 jours : 1200	1 jour : 230	1 jour : 690
demi grande salle	1 jour : 420 2 jours : 600	1 jour : 510 2 jours : 820	1 jour : 115	1 jour : 345
scène loges arrière-scène 220 m2	70	140	70	140
cuisine petite salle	30	60	30	60
cuisine 1/2 grande salle	50	100	50	100
cuisine grande salle	70	140	70	140
vin d'honneur petite salle	100	150	50	100
vin d'honneur demi grande salle	150	220	75	150
vin d'honneur grande salle	240	380	120	240
vin d'honneur couloir espace bar	100	170	100	170
mariage 1 jour	750	900		
mariage 2 jours	900	1200		
bal thé dansant 14 h 19 h dimanches et fériés			1€/pers et 200 € mini	
bal thé dansant 14 h 19 h semaine			1€/pers et 100 € mini	
Tribune (mise en place et repli)	100	200	100	200
mise à disposition de la salle le jour précédent (si disponible – sous conditions)	50			
mise à dispo personnel technique	25€/H en semaine			
sono principale	50	100	50	100
sono mobile	30	60	30	60

vidéo	50	100	50	100
ménage insuffisant	25€/H			
caution sono	750	750		750
caution éclairage	350	350		350
caution détérioration salle ou mobilier	500	500		500

11-37 Budget CCAS – subvention complémentaire

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :16

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 1 911 € au budget CCAS de la commune.